

DECISION DU PRESIDENT.CA 0024-2018

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ; Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ; Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ; Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ; Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Demande d'adhésion de la Présidence.

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver la demande d'adhésion de la Présidence à l'Association Nationale des Viceprésidents de Conseil d'Administration des universités (ANVPCA).

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 13 février 2018

Par délégation et pour signature, Le Directeur Général des Services Olivier HUISMAN

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 20 février 2018



Délégations : adhésions inférieures ou égales à 10 000€

Date de validation par le conseil de la composante ou du service commun : Cliquez ici pour taper du texte.	Nom de service direction	la composante, du commun ou de la n : Cabinet du Président		
Date de validation par la DAF: Cliquez ici pour taper du texte.	<i>Nom de la structure :</i> Cliquez ici pour taper du texte.	ure : Cliquez ici kte.		
Nom de l'association ou de la société savante	Montant	Centre financier	Observations	Date compte rendu CA
Association Nationale des Vice-Présidents de Conseil d'Administration des universités (ANVPCA)	100€	900101		



Bulletin d'adhésion

à l'Association Nationale des Vice-Présidents de Conseil d'Administration des universités (ANVPCA)

Année 2018

☐ Adhésion	Renouvellement d'adhésion
Identification de l'établissement: Université: Amgexa Nom du(de la) vice-Président(e): Didie Adresse: 40 xue de Compea	n Le Gall BP-13532 (9035 Angers
49.4	gevre fr
Contact dans l'Université	
Nom: Human	Prénom: Paulime
Statut :	Prénom: Pauline Fonction: Assentante de diectean
Téléphone: 0241962273	E-mail: pauline hurson Qumin-anger
Montant de l'adhésion 2018 :	
Membre actif (adhésion établissement)	100€
Membre actif (cotisation individuelle)	50€
Membre d'honneur	30€
TOTAL	
Date: 12.02.2018	Cachet et/ou Signature :

Christian ROBLÉDO Président